

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE N°02/2021 DU CONSEIL INTERCOMMUNAL
ENFANCE & JEUNESSE (ENJEU)
du mercredi 9 juin 2021 à Bursins**

M. Arthur Petit ouvre la séance et remercie la commune de Bursins pour son accueil.

Présences

31 délégués et suppléants (10 fixes et 21 variables) sur 34 sont présents.

Excusés :

Déléguée fixe : M. Hans-Peter Brunner (remplacé par Mme Monique Bersier)

Délégués variables : Mme Valeria Mozzetti Rohrseitz (pas de remplaçant)
M. Yannick Giroud (remplacé par M. Antonio Nerone)
M. Christian Hofer (pas de remplaçant)

Absents :

Délégués fixes : M. Philippe Parmelin remplacé par M. Sigmund Friberg
M. Pierre-Alain Buttex (pas de remplaçant)

Délégués variables : Mme Sophie Colomer Widmer (remplacée par Mme Virginie Burnier)

1. Acceptation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité tel que présenté.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 24 mars 2021

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité par l'assemblée.

3. Assermentations de membres du Conseil intercommunal

Néant

4. Communications du Bureau

La séance d'installation des autorités concernant la prochaine législature aura lieu le 7 juillet 2021 à Essertines-sur-Rolle en la présence de Mme Chantal Turin, Préfète.

Communications du CODIR

L'assemblée accepte de donner la parole à Mme Ingrid Jorissen, Directrice, qui présente l'avancement de la feuille de route 2017-2022 de l'Association.

- Enfance et Jeunesse s'est développée et agrandie très rapidement. De gros changements ont été effectués et des décisions importantes ont été prises, par ex. : séparation des tâches en dicastères au sein du Codir, reprise importante de personnel (cantine, bibliothèque...), mise en route de formations continues, engagement de stagiaires et apprentis...etc.
- Concernant l'administration, au vu de la taille de l'association, il faut désormais optimiser les processus de travail, refondre le système informatique et revoir la politique tarifaire.
- Il a été mis en place un guichet pour accueillir les habitants des 11 communes et cela est très apprécié par la population.
- L'étude Microgis a pu définir clairement les besoins en classes jusqu'en 2040.
- Un grand nombre de bâtiments a été construit : Restaurant Crock'n'rolle, nouveau collège de Gilly, classes ressources, bâtiment scolaire provisoire, réfection de la piscine du Martinet. Désormais la priorité sera mise sur la construction de classes supplémentaires au Martinet et la finalisation de la convention des bâtiments scolaires de l'accueil de jour.
- Il a été créé un grand nombre de places d'accueils dans le réseau

Transports

Mme Marlyse Dentan explique la nécessité d'augmenter l'effectif des accompagnateurs en transport scolaires. C'est un poste à 50 %, occupé par un assistant socio-éducatif qui effectue des rapports réguliers pour les 18 bus chargés de transporter les élèves. Cette fonction est importante mais complexe et les horaires sont entrecoupés, donc il n'est pas facile de trouver des candidats. Pour parer aux absences, il faudrait engager une deuxième personne. L'un des assistants se chargerait des médiations, entretiens avec les parents, chauffeurs, ... quant au deuxième auxiliaire, il se chargerait uniquement de l'accompagnement des enfants dans les bus. Le préavis est prévu pour 2022.

Administration

Mme Marinella Page explique qu'il faut adapter les outils de travail de la structure de l'Association EnJeu au vu de sa taille actuelle. La pression sur le personnel doit être relâchée et un temps de réflexion est nécessaire. Par conséquent, il a été décidé de reporter l'intégration des trois structures de la Fondation du centre de vie infantine au 1^{er} janvier 2023.

L'organisation de l'Association au niveau de la direction et des collaborateurs sera analysée par un professionnel externe puis restructurée. Il s'en suivra l'instauration de directives.

L'adjointe de direction pour l'accueil de jour engagée en mars a terminé sa période d'essai, cependant son engagement n'a pas été confirmé. Une société de recrutement se chargera de trouver un nouveau candidat.

Constructions

Monsieur François Delafoge annonce que les travaux de rénovation de la piscine sont terminés. Le bâtiment provisoire Martinet est presque finalisé et la réception des classes aura lieu le 7 juillet 2021.

Ecole de Luins

Madame Page informe que le CODIR a appris avec surprise au mois de mars la décision de la DGEO de fermer cet établissement. Les élèves ont été transférés à Gilly et Dully. Le Codir a exprimé sa surprise et son désaccord, mais au vu de délais trop courts, il n'a pas été possible d'intervenir

rapidement. Elle précise que l'école de Luins fait partie de l'ensemble de la planification des écoles du réseau Enjeu. En effet, il manque toujours de bâtiments pour faire face à l'accroissement rapide des habitants et par conséquent des enfants des onze communes du réseau. La fermeture ne doit pas être définitive car tous les bâtiments existants sont indispensables. Des démarches auprès de la DGEO ont été entreprises afin de demander que cette fermeture ne soit pas définitive.

(Présentation du Codir annexée)

5. Préavis N° 03-2021 du Comité de Direction concernant les comptes et la gestion de l'exercice 2020 d'Enfance et Jeunesse

M Loïc Haldimann donne lecture des conclusions de la Commission de gestion.

Le rapport comporte différents vœux qui peuvent être résumés comme suit.

1. La commission de gestion émet le vœu que l'Association mette en place un plan ambitieux de formation continue pour les différents professionnels de l'association et qu'une fois finalisé, il soit présenté au Conseil Intercommunal.
2. La commission de gestion émet le vœu que dans les prochains rapports de gestion de l'association figure un comparatif de la participation des parents aux coûts de l'accueil de jour à ENJEU avec au moins deux autres réseaux équivalents en termes de places d'accueil.
3. La commission de gestion émet le vœu que le CODIR renseigne le conseil intercommunal des différents taux de couverture par type d'accueil de jour dans les prochains rapports de gestion de l'association.

Le Codir prend bonne note de ces demandes et y apportera des réponses lors d'une prochaine séance.

Les comptes sont passés en revue :

Compte 504

Mme Chantal Maurer a comparé les chiffres du bilan sur les bâtiments scolaires de Gilly et du Martinet D. Elle constate des différences qui sont peut-être dues à des investissements mais ne font pas l'objet d'explications détaillées dans le préavis ou dans le rapport de gestion.

M. Frédéric Mani répond que les comptes ont été clôturés au 31.12.2020 sur la base des crédits octroyés selon les préavis pour les bâtiments du Martinet D et E ainsi que pour le collège de Gilly. L'amortissement a donc été recalculé sur le nombre d'années restantes pour correspondre à l'investissement réel. Les amortissements des années précédentes étaient basés sur le crédit octroyé pour ces bâtiments.

Mme Maurer demande comment on explique que la différence entre la variation des comptes « immobilier » au bilan entre 2019 et 2020 ne correspond pas au montant des amortissements, alors qu'il n'y aurait pas d'investissements.

Mme Monica Gerber, responsable financière, répond que des parois acoustiques ont été ajoutées au Martinet D et que des douches ont été installées à Gilly en 2020.

Mme Maurer estime que cela devrait ressortir dans le préavis présenté. De plus, un investissement de Fr. 200'000.00 a été effectué sans aucune explication. Elle demande que les documents mis à disposition des délégués soient plus détaillés et que des comptes d'investissements soient présentés afin d'avoir une vision claire des investissements et un meilleur suivi de ces postes importants.

M. Mani répond que ces investissements ont été effectués lors de la finalisation des bâtiments. Il est prévu que les préavis soient bouclés plus rapidement à l'avenir et que tout nouvel investissement futur fasse l'objet de crédits supplémentaires.

Bilan

Mme Maurer s'étonne des gros montants indiqués dans les passifs transitoires à court terme ainsi qu'une forte augmentation des créanciers divers pour un montant dépassant le million.

Mme Gerber répond qu'elle effectuera des recherches et répondra ultérieurement à la question des passifs transitoires. Concernant les créanciers divers, les paiements dépendent des liquidités disponibles en fin d'année.

Mme Maurer trouve étonnant que les remboursements effectués soient si importants par rapport aux amortissements comptables. On constate que les créanciers divers atteignent des gros montants et qu'il reste encore Fr. 2 millions à rembourser aux communes. Il y a un déséquilibre entre immobilisations et dette à long terme, les immobilisations étant financées par des dettes à court terme.

M. Gagnard répond que la volonté du Codir était de ne pas faire figurer des liquidités importantes au bilan qui ne reflèteraient pas la réalité économique de l'association. Des emprunts seront effectués pour rembourser les dettes actuelles.

Mme Jorissen clarifie les montants des passifs transitoires en expliquant que des projets administratifs importants ont été reportés à cause de la crise sanitaire.

Rapport de gestion

Mme Maurer constate que les crédits de construction vont être clôturés prochainement avec des économies ou des dépassements sur les coûts suivant les cas.

Elle remarque un dépassement de Fr. 200'000.- du préavis 02-2017 sur les aménagements. Elle estime que cela aurait dû faire l'objet d'une demande de crédit complémentaire au Conseil intercommunal.

M. Mani prend acte de la remarque et demande un temps de réflexion. Le Codir analysera ce poste et reviendra avec des explications.

Après vote, le Conseil intercommunal décide à la majorité moins une abstention :

1. d'approuver les comptes 2020 du volet scolaire ;
2. d'approuver les comptes 2020 du volet bibliothèque ;
3. de dissoudre le fonds de réserve Covid scolaire de CHF 50'000.- ;
4. de restituer la différence en faveur des communes, qui s'élève à CHF 900'314.38 ;
5. de restituer le fonds de réserve Covid scolaire, qui s'élève à CHF 50'000.- selon la clé de répartition 2019 ;
6. d'approuver les comptes 2020 du volet accueil de jour ;
7. de dissoudre le fonds de réserve Covid de CHF 300'000.- ;
8. de restituer la différence en faveur des communes, qui s'élève à CHF 883'835.19 ;
9. de restituer le fonds de réserve Covid, qui s'élève à CHF 300'000.- selon la clé de répartition 2019 ;
10. de donner décharge au CODIR pour sa gestion durant l'exercice 2020 ;
11. de donner décharge à la Commission de Gestion de son mandat.

6. Préavis N° 04-2021 du Comité de Direction concernant l'informatique

M. Mani lit les conclusions du préavis qui ont été amendées par le Codir.

Ce dernier explique à l'assemblée que les modifications effectuées changent la forme mais pas le fonds. En effet, M. Mani précise qu'une clarification a été effectuée afin que les investissements et les dépenses puissent apparaître clairement. Les montants restent inchangés mais sont détaillés.

Suite à ces explications, l'amendement est accepté à l'unanimité.

Mme Anne Guisolan, rapporteuse, donne lecture des conclusions de la Commissions des finances qui sont identiques à celles du préavis.

Mme Maurer s'étonne des emprunts effectués pour des dépenses courantes sur l'exercice 2021. En effet ce type de dépenses concernent l'année en cours et feront partie des charges que les communes auront à payer lors de la répartition. Les emprunts s'effectuent habituellement pour des investissements.

Mme Mani approuve cette remarque et clarifie que le montant indiqué au point 6 des conclusions représente un maximum mais qu'il ne sera pas fait appel à un tel emprunt.

Après vote, le Conseil intercommunal décide à la majorité moins deux abstentions d'accepter les conclusions amendées

1. D'approuver un complément au budget 2021 de CHF 75'000.- pour une migration informatique permettant d'adapter les outils aux besoins actuels de l'Association Enfance & Jeunesse.
2. D'approuver un investissement de CHF 40'000.- pour l'achat de matériel informatique, à amortir sur 5 ans.
3. D'approuver un complément au budget de CHF 8'077.50 pour la mutualisation du réseau des bâtiments A-C du site scolaire du Martinet, afin de permettre l'installation conforme des caméras de sécurité sur le site.
4. D'approuver un investissement de CHF 38'500.- pour l'achat de tablettes aux AMF, à amortir sur 5 ans, afin de leur permettre de gérer leur communication sur un outil professionnel et de rentrer les heures nécessaires à la facturation directement sur le logiciel Kibé.
5. D'approuver un complément au budget 2021 de CHF 20'000.- pour le déploiement d'un outil électronique de gestion du temps pour l'ensemble des employés.
6. D'autoriser le Comité de Direction EnJeu à emprunter la somme de CHF 181'577.50 auprès d'un établissement financier.
7. D'autoriser le Comité de Direction à amortir les montant qui ont lieu d'être amortis sur une période de 5 ans.

7. Divers et propositions individuelles

M. Gilles Favre, Municipal à Luins souhaite sensibiliser l'assemblée à la fermeture d'école de Luins. La commune et les citoyens sont inquiets de la brutalité de cette annonce alors que les études démontrent un besoin accru de classes pour notre région. Il insiste sur le fait que cette décision ne doit pas être définitive.

M. Fabien Aepli ajoute que le courrier officiel reçu au mois de mai de la direction des écoles, annonçant cette fermeture a perturbé les habitants. Les élèves de 7 et 8P seront transférés à

Rolle. Il s'étonne que les écoles affirment être en accord avec le Codir alors que cela ne semble pas le cas et que c'est Enjeu qui a la charge des bâtiments scolaires. Il trouve aussi que le courrier envoyé fin mai pour une fermeture au mois de juillet ne laisse pas le temps de réagir. Il se demande quel sera l'impact financier de ces classes vides sur l'Association Enjeu alors que le nombre de classes est insuffisant dans la région.

Mme Page confirme que le Codir a été surpris par cette annonce et qu'il n'a eu aucune influence sur cette décision. La convention liant les communes et Enjeu sur les décisions de fermeture indique que l'Association continuera à financer les frais d'entretien et de location de ces classes durant trois ans. Cependant, après entretien avec la DGEO, il ressort que le nombre d'élèves pour l'année 2021-2022 était insuffisant pour remplir ces classes. Cela n'aurait pas eu de sens de transporter des élèves de Gilly ou Dully pour les amener à Luins au vu des infrastructures existantes dans ces communes. En conséquence, au vu des effectifs actuels cette décision a un sens, mais elle ne doit en aucun cas être définitive.

Les élèves de 7-8P pourront utiliser les infrastructures rolloises temporairement. En effet, la planification et les contraintes liées à l'aménagement du territoire pour rendre les zones de l'Est constructibles seront très lentes et le nombre d'élèves dans le réseau est en constante augmentation. C'est par ailleurs pour cette raison que des classes provisoires ont été installées à Rolle.

Pour cette fin de législature, Mme Page souhaite adresser des remerciements aux personnes suivantes :

Bureau :

- M. Arthur Petit qui a repris cette année la présidence du Conseil intercommunal et qui quitte sa fonction.
- Mme Sandrine Vaucher, secrétaire du Conseil intercommunal.

Membres du Codir qui quittent leur fonction :

- M. Raphaël Guisan de Perroy, qui a travaillé sur le dossier de la nouvelle construction scolaire à Perroy et a également présidé la commission de la bibliothèque et la commission des transports.
- M. Giorgio Miccello de Rolle qui assumera de nouveaux dicastères.
- M. Claude Gaignard de Luins actif au Codir depuis juillet 2017 et membre du dicastère des finances.
- Mme Marlyse Dentan de Tartegnin engagée au sein de l'Association du Sésame puis chez Enjeu en 2016. Membre de différentes Commissions et fondatrice de la Commission des transports en 2003, avant la création de l'ASPAIRE.

Elle remercie toutes ces personnes pour leur engagement grâce à un cœur en chocolat.

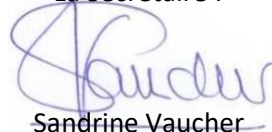
M. Arthur Petit remercie les membres pour leur présence et clôt la séance à 19h50.

Au nom du Conseil intercommunal de l'Association Enfance & Jeunesse

Le Président :


Arthur Petit

La Secrétaire :


Sandrine Vaucher